



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2061

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon - Musée des beaux-arts et la société des Amis du Louvre pour l'exposition Poussin et l'Amour

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVITZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2061 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE DES BEAUX-ARTS
ET LA SOCIETE DES AMIS DU LOUVRE POUR
L'EXPOSITION POUSSIN ET L'AMOUR (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon présente l'exposition « Poussin et l'amour » du 26 novembre 2022 au 5 mars 2023.

Le génie de Nicolas Poussin n'a pas encore livré tous ses secrets. L'artiste est toujours considéré comme le maître de l'école classique française, l'archétype du peintre-philosophe. Qui sait aujourd'hui qu'il s'est également adonné au pur plaisir de peindre, en déployant une iconographie des plus licencieuses, et que certains de ses tableaux ont été jugés si érotiques qu'ils ont été mutilés, découpés, voire détruits, dès le XVII^{ème} siècle ?

Pensée dans la continuité de l'exposition « *Poussin et l'amour* », une exposition-dossier Picasso / Poussin / Bacchanales propose d'interroger la place de l'héritage de Poussin dans la construction de l'imaginaire érotique inspiré de l'antique chez Picasso. Entre le 19 et le 25 août 1944, Picasso exécute une esquisse et une gouache d'après le *Triomphe de Pan* (1636) de Nicolas Poussin. Le *Triomphe de Pan* de Picasso de 1944 s'inscrit dans un corpus particulièrement riche de créations sur le thème du plaisir et des excès de la fête dionysiaque.

La société des Amis du Louvre a manifesté son intérêt pour le Musée des beaux-arts à l'occasion de cet événement et souhaité être associé au plan promotionnel du Musée des beaux-arts, afin de fidéliser ses adhérents en leur proposant une offre tarifaire attractive.

La société des Amis du Louvre a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de cette exposition selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société des Amis du Louvre	Un encart publicitaire dans un bulletin des Amis du Louvre, distribué avec le magazine Grandes Galeries et dans deux newsletters (75 000 exemplaires) <u>Valorisation : 6 250 €HT</u>	Application du tarif réduit (7 € au lieu de 12 €) aux Amis du Louvre sur présentation de leur carte d'adhérent (dans une limite de 1 250 entrées) <u>Valorisation : 6 250 €non soumis à TVA</u>

La convention, jointe au rapport, formalise ce parrainage, en définissant les obligations réciproques des parties.

Une convention a été établie pour formaliser ce partenariat.

Vu la délibération n° 2021/1194 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon - Musée des beaux-arts et La Société des Amis du Louvre est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.
- 3- Les dépenses correspondante à l'apport du parrain, soit 6 250 € (soumis à TVA), seront prélevées sur les crédits du budget principal 2022, nature 6231, fonction 322, programme EXPOBA, opération PARRAIN.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 6 250 € (nets de TVA), seront imputées sur les crédits du budget principal 2022, natures 7062 et 7088, fonction 322, programme EXPOBA, opération PARRAIN.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET